

SAINT MAUR UNION SPORTS

Association subventionnée par la ville de Saint-Maur

SECTION GYMNASTIQUE ARTISTIQUE



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le SMUS GYMNASTIQUE est une association loi 1901, agréée Jeunesse et sports subventionnée par la ville de Saint Maur.

Affiliée à la Fédération Française de Gymnastique.
Labellisée Petite Enfance.

L'apprentissage et le perfectionnement de la gymnastique passent par une progression pédagogique et technique qui impose une présence régulière aux jours d'entraînement choisis en début de saison durant lesquels une discipline et des efforts sont à fournir.

La pratique de la gymnastique sera définitive à la réception du dossier d'inscription complet dans les délais.

Toute sommes versées est définitivement acquise et non sujet à remboursement.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les entraîneurs ou les membres du bureau doivent être prévenus de toute absence (indisponibilité, maladie, accident...) dans un bref délai.

Le respect des horaires s'impose pour le bon déroulement des séances, trop de retards non justifiés pourraient être sanctionnés. Les départs prématurés des entraînements doivent être signalés par écrit ou verbalement par les parents en début de séance. Aucun enfant ne sera autorisé à sortir avant la fin de la séance.

Dans un souci de sécurité, nous demandons aux parents d'accompagner et de venir chercher leur enfant en début et fin de chaque entraînement. La responsabilité du club est engagée à partir du moment où l'enfant est pris en charge par l'entraîneur. La séance terminée le club n'est plus responsable des enfants.

Comme les adhérents, le SMUS GYMNASTIQUE adhère aux mesures gouvernementales et municipales de la crise sanitaire contre la Covid-19.

POUR TOUS LES ENTRAÎNEMENTS

Les parents ne sont pas autorisés à rester dans le gymnase.

Chaque membre du club se doit de respecter le règlement, les entraîneurs et les membres du bureau. En cas d'abus d'indiscipline, après en avoir informé les parents nous nous réservons le droit de renvoyer un gymnaste de quelques entraînements, ou de le changer de groupe momentanément. Le responsable technique et les entraîneurs décident de l'affectation des enfants dans les différents groupes de niveaux. Ce choix peut être modifié en cours d'année, dans tous les cas les parents en seront avisés.

TENUE : une tenue adaptée à la gymnastique est demandée (justaucorps, short, brassière, tee-shirt, leggings...)
LES CHEVEUX DOIVENT ÊTRE ATTACHES, LE CHEWING-GUM EST INTERDIT.

BOISSON : il serait souhaitable pour des raisons d'hygiène et de commodité que chaque enfant possède sa propre bouteille d'eau afin d'éviter trop de sorties aux toilettes.

PETITE-ENFANCE : pensez à emmener vos enfants aux W.C. avant l'entraînement.

ACCIDENT : les parents sont avertis par téléphone, en cas de non-réponse et selon la gravité de l'accident le club fera appel aux pompiers.



le club n'a que **5 JOURS** pour faire une déclaration d'accident. Pensez à demander **UN CERTIFICAT MÉDICAL PRÉCISANT LA NATURE DE LA BLESSURE** et passer au gymnase signer la déclaration dans les délais.

CHANGEMENT DE CLUB : une lettre de démission est obligatoire, recommandée avec accusé de réception entre le **1er juin et le 15 juillet**.

GROUPES COMPÉTITIONS

TENUE LORS DES COMPÉTITIONS : tenue identique pour toute l'équipe ---> justaucorps du club (aux frais de l'adhérent) sinon risque de point en moins sur le total de l'équipe.

- La présence régulière aux jours et heures d'entraînements est obligatoire.
 - Les gymnastes engagées en compétition doivent impérativement y assister.
- Dans le cas contraire des cours loisirs leur seront proposés.

LES DATES DES COMPÉTITIONS NOUS SONT IMPOSÉES PAR LA FÉDÉRATION.

Les compétitions représentent un minimum de 3 compétitions dans l'année.

Un désistement de dernière minute en compétition (sauf maladie avec certificat médical à l'appui) implique :

- Une équipe disqualifié.
- Un droit d'engagement perdu.
- Une amende pour le club.
- Un juge déplacé et obligé de juger même en cas de forfait de l'équipe + amende.
- Un entraîneur qui a perdu «son temps» et les autres gymnastes reste sur la touche.

ABSENCE AU PALMARÈS = DÉCLASSEMENT DE L'ÉQUIPE.

Il est donc impératif que toute absence en compétition soient signalées dans les plus brefs délais, le cas échéant nous nous verrons dans l'obligation de retirer la gymnaste du groupe compétition.